

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01066

Numéro SIREN : 851 988 758

Nom ou dénomination : 1.08 RECYCLAGE

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2021 sous le numéro de dépôt 3357

1.08 RECYCLAGE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000.000 €

Siège social : 75, allée des Noisetiers

01150 BLYES

851 988 758 R.C.S. BOURG-EN-BRESSE

ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 AVRIL 2021

Extrait du procès-verbal de la délibération

Le vendredi 2 avril 2021 à 10 heures 30, les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur la convocation de la société GENERAL INDUSTRIES, Présidente de la Société, représentée par Monsieur Albert SCHINASI, Gérant de la société SCHINASI, laquelle est Présidente de la Société.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La société GENERAL INDUSTRIES, représentée par Monsieur Albert SCHINASI, prend la Présidence de l'Assemblée.

La société EDUEN, représentée par Monsieur Pierre BLANC, son Président, Actionnaire présente et acceptant, et Monsieur Clément NOLLET, membre du Comité Stratégique, sont appelés à remplir les fonctions de Scrutateur.

Maître Francesco BETTI est désigné par le bureau ainsi composé comme Secrétaire.

Le cabinet Yvon FERRANDO, Commissaire aux Comptes Titulaire, régulièrement convoqué, est présent en la personne de Monsieur Yvon FERRANDO.

Monsieur Albert SCHINASI, es-qualité, constate, d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, que les Actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble un nombre d'actions représentant le quorum nécessaire au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

Par suite, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur Albert SCHINASI dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- ◆ *La feuille de présence,*
- ◆ *Les pouvoirs des Actionnaires représentés,*
- ◆ *L'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 décembre 2020,*
- ◆ *Les bilan, compte de résultat et annexe du premier exercice social, d'une durée exceptionnelle de 18 mois, commencé le 28 juin 2019 et clos le 31 décembre 2020,*
- ◆ *Le rapport de gestion de la Présidence,*
- ◆ *Les rapports du Commissaire aux Comptes,*
- ◆ *Le texte des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,*
- ◆ *Divers documents.*

Il rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour suivant, sur lequel elle est appelée à délibérer :

- ◆ *Rapport de la Présidence,*
- ◆ *Rapports du Commissaire aux Comptes,*
- ◆ *Les bilan, compte de résultat et annexe du premier exercice social, d'une durée exceptionnelle de 18 mois, commencé le 28 juin 2019 et clos le 31 décembre 2020,*
- ◆ *Affectation du résultat,*
- ◆ *Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,*

PB
CN  BJ

- ◆ Démission de la société GENERAL INDUSTRIES de son Mandat de Présidente,
- ◆ Nomination de Monsieur Clément NOLLET en qualité de Président,
- ◆ Fixation de la rémunération du Président,
- ◆ Nomination de la société GENERAL INDUSTRIES en qualité de Directrice Générale,
- ◆ Constatation de la démission de la société EDUEN et de Monsieur Christian BLANC de Membre du Comité Stratégique et reconstitution des effectifs du Comité stratégique,
- ◆ Questions diverses,
- ◆ Pouvoirs à conférer.

Monsieur Albert SCHINASI déclare que l'inventaire, les bilan, compte de résultat et annexe, le rapport de la Présidence, les rapports du Commissaire aux Comptes, le texte des résolutions, la liste des Actionnaires ainsi que tous les autres documents et renseignements mentionnés par la loi et prévus par les statuts, ont été tenus à la disposition des Actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est successivement donnée des rapports de la Présidence et du Commissaire aux Comptes.

Monsieur Albert SCHINASI déclare alors la discussion générale ouverte. Diverses observations sont ensuite échangées et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,

après avoir pris acte de la démission, à compter de ce jour, de la société GENERAL INDUSTRIES, en qualité de Présidente de la Société, et ce, pour raisons personnelles,

décide de nommer en ses lieux et place :

Monsieur Clément NOLLET
 Né le 20 octobre 1979 à ROUBAIX (59170)
 De nationalité Française
 Demeurant 75, chemin des Fusains
 Domaines des Courrières
 13090 AIX-EN-PROVENCE

et ce, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Monsieur Clément NOLLET déclare accepter la fonction de Président de la Société et ne tomber sous le coup d'aucune cause d'incompatibilité prévue par la Loi.

.../...

PB CK CN

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,

décide de nommer aux fonctions de Directrice Générale de la Société à compter de ce jour :

La société GENERAL INDUSTRIES
Société par Actions Simplifiée au capital de 617.868 Euros
Siège social : L'Hélios - Bâtiment B
220, rue Denis Papin
13857 AIX-EN-PROVENCE cedex 3
451 460 836 R.C.S. AIX EN PROVENCE

et ce, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Monsieur Albert SCHINASI déclare, au nom et pour le compte de la société GENERAL INDUSTRIES, accepter la fonction de Directrice Générale de la Société et qu'elle ne tombe pas sous le coup d'aucune cause d'incompatibilité prévue par la Loi

... / ...

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal que les membres du bureau ont signé après lecture.

La Présidente
Pour la Sté GENERAL INDUSTRIES
Albert SCHINASI

Pour la Sté EDUEN
Pierre BLANC



Le Secrétaire
Francesco BETTI

Clément NOLLET



Les Scrutateurs

